

Décision Générale colonial

Décision n° No 153-07-1906 élevant la solde mensuelle du nommé Tabet, employé auxiliaire à la poste ;

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 8 juin 1906
Numéro JO n° 116 du 01/07/1906	Date du numéro 1 juillet 1906

TEXTE INTÉGRAL

Par décision du Gouverneur p. i en date du 8 juin 1906, la solde mensuelle du nommé Tabet, employé auxiliaire à la Poste, a été portée de 60 à 80 francs